Commune d'Aixe-sur-Vienne

Arrêté du Maire

N° 32/2026

Objet : Clôture régie de recettes du Cimetière

Le Maire de la Commune d'AIXE SUR VIENNE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;
Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;
Vu la délibération 1230/2026 du conseil municipal en date du 1 octobre portant suppression de la régie de recettes du cimetière ;
Vu l'extrait du registre des arrêtés du maire en date du 1 septembre 1963 portant création de la régie de recettes pour encaisser les produits du cimetière ;
Vu l'arrêté n° 9/2023 en date du 7 juin 2023 portant nomination du régisseur Mr Fosse et de son mandataire Mme Villeneuve ;
Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 15 septembre 2026 ;

ARRÊTE :

Article premier :
Il est mis fin à la régie de recettes pour l'encaissement des divers produits du cimetière à compter du 2 er octobre 2026.

Article 2 :
Monsieur le Maire et le comptable public assignataire du SGC Limoges et Amendes sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

A Aixe-sur-Vienne, le 6/10/2026

Le Maire,
René ARNAUD,

MAIRIE D'AIXE-SUR-VIENNE (Hte-Vienne)

Mis en ligne le 27 octobre 2026